



Administration Communale de  
**MOLENBEEK-SAINT-JEAN**



Gemeentebestuur van  
**SINT-JANS-MOLENBEEK**

20, rue du Comte de Flandre  
20, Graaf van Vlaanderenstraat  
Bruxelles - 1080 - Brussel  
Tél: 02/412.37.39

Fax :

E-mail : [molenbeek@molenbeek.irisnet.be](mailto:molenbeek@molenbeek.irisnet.be)

Service/Dienst : Secrétariat

Votre/Uw Corresp. : J.L. Marchal

Réf/Ref : 8261

Annèxes/Bijlagen : /

Monsieur Pierre Vermeulen  
Conseiller communal  
Boulevard Edmond Machtens, 57 bte **6**  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 4 mars 2015.

Objet: votre question écrite du 2 mars 2015 relative au coût annuel de la traduction simultanée des séances du conseil communal

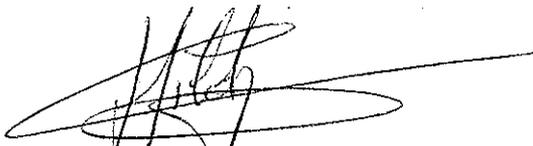
Monsieur le Conseiller communal,

Comme suite à votre question écrite du 2 mars 2015 relative au coût annuel de la traduction simultanée des séances du conseil communal, nous avons l'honneur de vous communiquer la réponse suivante :

- Du 1/1/2014 au 27/11/2014, les factures payées à la société en charge de la traduction simultanée des séances du conseil communal s'élèvent à 14.671 € TVAC ;
- Le coût moyen par séance s'élève à 800 € TVAC

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire adjoint,



Gilbert Hildgen.

La Bourgmestre,



Françoise SCHEPMANS.